

## COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 2 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le 2 Mars, le Conseil Municipal de la Commune de MONTCUQ EN QUERCY-BLANC dûment convoqué s'est réuni à 20 heures en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. LALABARDE Alain, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de convocation du Conseil municipal : 23/02/2021

Présents : M. LALABARDE Alain, Maire, Mme SABEL Marie-José, M. ROUX Bernard, Mme MATHIEU Jocelyne, M. CAUMON Patrice, Mme LAFAGE Edith, M. DOCHE Patrick, Adjoints, Mme SAURAT Anna, Mme SAURT Dominique, Mme FICAT Isabelle, M. BARRES Roland, Mme RECHE Arianne, M. MURET Jean-Luc, M. LAPEZE Yannick, M. ARNAL Jérôme, Mme DEMON Valérie, Mme MATHIERE Stéphanie et Mme BERTHOLET-FRAUNIE Camille.

Absents excusés : M. MEYNEN Olivier qui a donné pouvoir à Mme SAURT Dominique, M. LAGARD Ludovic.

Absents : M. LAPLANCHE Adrien, Mme LE QUILLEC Edwige, M. BARRAU Martial.

Secrétaire : Mme DEMON Valérie.

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

Concernant le Procès-verbal, Mme SABEL, 1<sup>ère</sup> adjointe signale qu'il est incomplet et qu'il convient de rajouter au point n° 3 : modification des indemnités des élus, qu'en contre partie de la diminution de l'indemnité de M. le Maire de 38% à 30%, il lui sera attribué un véhicule de service.

### 1/ DÉLIBÉRATION 2021/008 : DELEGATION AU MAIRE DE LA COMPETENCE RELATIVE AUX MARCHES PUBLICS A PROCEDURE ADAPTEE – MODIFICATION DES LIMITES DU MONTANT

VU la délibération n° 2020-032 en date du 26/05/2020 donnant délégation au Maire de la compétence relative aux marchés publics à procédure adaptée

M. le Maire informe l'assemblée que dans un souci d'efficacité et de réactivité de la commune en matière de commande publique, il convient de modifier les limites du montant

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré,*

VU le 4° de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

<b>Pour : 19</b>
<b>Contre : 0</b>
<b>Abstention : 0</b>

#### **DECIDE :**

M. le Maire est chargé, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement :

\*des marchés et des accords-cadres **de travaux** d'un montant inférieur à 100 000€ H.T. ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 15 %, **lorsque les crédits sont inscrits au budget,**

\*des marchés et des accords-cadres **de fournitures** d'un montant inférieur à 100 000€ H.T. ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 15%, **lorsque les crédits sont inscrits au budget,**

\*des marchés et des accords-cadres **de services** d'un montant inférieur à 100 000€ H.T. ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 15 %, **lorsque les crédits sont inscrits au budget.**

M. le Maire rendra compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal des décisions prises en vertu de la présente délégation de pouvoir (cf. article L. 2122-23 du C.G.C.T.).

Conformément à l'article L2122.8 du CGCT, Monsieur le Maire charge le 1er adjoint de prendre en son nom, en cas d'empêchement de sa part, tout ou partie des décisions pour lesquelles il lui est donné délégation par la présente délibération.

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

## **2/ DÉLIBÉRATION 2021/009 : RIFSEEP – CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS D'ANIMATION**

**Vu** la délibération n° 2016-147 en date du 3/12/2016 instaurant le Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) dans la collectivité

**Considérant** que la collectivité a crée des grades relevant de la filière animation, et que ces grades n'ont pas été prévus dans la délibération initiale

Le Maire propose à l'assemblée délibérante d'instaurer le RIFSEEP aux agents relevant de la filière animation et d'en déterminer les critères d'attribution.

L'article 1 est modifié ainsi :

<b>Pour : 19</b>
<b>Contre : 0</b>
<b>Abstention : 0</b>

### **ARTICLE 1 : les bénéficiaires**

Le présent régime indemnitaire est attribué aux agents titulaires et stagiaires exerçant les fonctions du cadre d'emplois concerné, ainsi qu'aux agents non titulaires de droit public (dont le contrat est au minimum de 6 mois)

Les cadres d'emplois concernés par le RIFSEEP sont les suivants :

- rédacteurs territoriaux ;
- adjoints administratifs territoriaux ;
- techniciens territoriaux
- agents de maîtrise
- adjoints techniques territoriaux.
- agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles ;
- *adjoint territorial d'animation*

Ce cadre d'emplois est réparti en groupes de fonctions auxquels correspondent les montants plafonds suivants :

Agents de Catégorie C-cadre d'emploi des Adjointes d'animation

Groupe de fonction	Emplois	Critère 1 : Encadrement-Direction	Critère 2 : Technicité Expertise	Critère 3 : Sujétions Particulières	Montant Annuel part fixe	Montant annuel part expérience	Montant annuel maxima (plafond)
<b>Groupe C1</b>	<p>Direction du centre de loisirs</p> <p>Responsable des activités périscolaires</p>	<p>*Direction d'une structure</p> <p>*Responsable d'un ou plusieurs services</p> <p>*Coordination de l'équipe d'animation</p> <p>*Pilotage des projets enfance, jeunesse ou éducation</p>	<p>*Connaissances particulières liées au domaine d'activité</p> <p>* Accueillir et animer en toute sécurité les enfants dans le cadre de l'accueil de loisirs</p> <p>*Garantir la sécurité de l'enfant, de l'équipe et des locaux</p> <p>* Mise en place des activités du temps périscolaire</p>	<p>* Connaissance de la réglementation des organismes de tutelle pour les accueils de loisirs et des collectivités territoriales.</p> <p>*sens du service public</p> <p>*Adaptation aux contraintes particulières du service</p> <p>*disponibilité régulière</p> <p>*Temps de travail annualisé</p>	2 500€	0 à 8 840€	11 340€
<b>Groupe C2</b>	<p>Agents du service scolaire/périscolaire expérimentés</p>	<p>*adjoint au responsable de structure,</p> <p>*Missions opérationnelles</p>	<p>* Accueillir et animer en toute sécurité les enfants dans le cadre des écoles maternelle et élémentaire et de l'accueil de loisirs</p> <p>*confection, mise en place et distribution des repas</p> <p>*Connaitre et savoir appliquer les règles d'hygiène et de sécurité</p> <p>*Connaissances particulières liées au domaine d'activité</p> <p>*Participer à la surveillance et à l'animation des temps périscolaires</p>	<p>*sens du service public</p> <p>*Temps de travail annualisé</p> <p>* sens de l'accueil, tenue et expression correctes, réactivité, adaptabilité, amabilité, diplomatie, patience, vigilance</p> <p>*Goût du travail avec les enfants.</p>	1 000€	0 à 9 800€	10 800€
<b>Groupe C3</b>	<p>Agents polyvalents du service scolaire/périscolaire</p> <p>Agents d'exécution</p>	<p>*Missions opérationnelles</p>	<p>* Accueillir et animer en toute sécurité les enfants dans le cadre des écoles maternelle et élémentaire et de l'accueil de loisirs</p> <p>*confection, mise en place et distribution des repas</p> <p>*Nettoyage : du matériel, de la vaisselle</p> <p>*Nettoyage des locaux</p>	<p>*polyvalence</p> <p>*confidentialité</p> <p>*sens du service public</p> <p>*Temps de travail annualisé</p> <p>*Goût du travail avec les enfants.</p>	500€	0 à 9 760€	10 260€

## ARTICLE 7 : PLAFONDS ANNUELS DU CIA

Les plafonds annuels du complément indemnitaire sont fixés comme suit :

Cadre d'emplois	Groupe	Emploi (à titre indicatif)	Montant maximal individuel annuel CIA en euros
Adjointes territoriaux d'animation	GROUPE C1	Responsable de pôle Chef d'équipe	1260
	GROUPE C2	Agents d'exécution expérimentés	1200
	GROUPE C3	Agents d'exécution débutants	1140

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :*

- **D'INSTAURER UN REGIME INDEMNITAIRE** tenant compte fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) tel que présenté ci-dessus ;
- **D'AUTORISER LE MAIRE** à fixer par arrêté individuel le montant de l'IFSE et du CIA versés aux agents concernés dans le respect des dispositions fixées ci-dessus ;
- **DE PREVOIR ET D'INSCRIRE** les crédits correspondants au budget.

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 3 Mars 2021

### 3/ DÉLIBÉRATION 2021/010 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2020 BUDGET PRINCIPAL – COMMUNE DE MONTCUQ EN QUERCY BLANC

VU le vote en date du 30/06/2020 du Budget Primitif de l'exercice 2020 ;  
VU la délibération en date du 25/08/2020 approuvant la Décision modificative n°1 ;  
VU la délibération en date du 06/10/2020 approuvant la Décision modificative n°2 ;  
VU la délibération en date du 16/10/2020 approuvant la Décision modificative n°3 ;  
VU la délibération en date du 10/11/2020 approuvant la Décision modificative n°4  
VU la délibération en date du 08/12/2020 approuvant la Décision modificative n°5  
VU la délibération en date du 08/12/2020 approuvant la Décision modificative n°6

<b>Pour : 18</b>
<b>Contre : 0</b>
<b>Abstention : 0</b>

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Compte Administratif 2020, arrêté comme suit :

Monsieur Le Maire ne participe pas au vote. Il quitte la salle et cède la présidence à Mme SABEL Marie-José, 1<sup>ère</sup> Adjointe, qui met au vote le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2020.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,*

- **VOTE** le Compte Administratif 2020 de la Commune de MONTCUQ EN QUERCY-BLANC
- **VOTE** le Compte de Gestion 2020 de la Commune de MONTCUQ EN QUERCY-BLANC de Monsieur le Trésorier.

Monsieur le Maire remercie ses collègues et reprend la présidence de l'Assemblée.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficit(4)	recettes ou excédents(4)	dépenses ou déficit(4)	recettes ou excédents(4)	dépenses ou déficit(4)	recettes ou excédents(4)
<i>compte administratif principal</i>						
Résultats reportés	0,00	166 185,43	0,00	64 670,80	0,00	231 056,23
opérations de l'exercice	1 734 382,35	1 767 895,31	1 051 097,72	1 151 866,08	2 785 480,07	2 919 561,39
<b>Totaux</b>	<b>1 734 382,35</b>	<b>1 933 880,74</b>	<b>1 051 097,72</b>	<b>1 216 736,88</b>	<b>2 785 480,07</b>	<b>3 150 617,62</b>
Résultats de clôture	0,00	199 498,39	0,00	165 639,15	0,00	365 137,55
restes à réaliser			883 199,00	542 830,00	883 199,00	542 830,00
<b>Totaux cumulés</b>	<b>0,00</b>	<b>199 498,39</b>	<b>1 934 296,72</b>	<b>1 759 566,88</b>	<b>3 668 679,07</b>	<b>3 693 447,62</b>
Résultats définitifs	0,00	199 498,39	174 729,84	0,00	0,00	24 768,55

**4/ DÉLIBÉRATION 2021/011 : AFFECTATION DU RESULTAT 2020 – BUDGET PRINCIPAL  
COMMUNE DE MONTCUQ EN QUERCY-BLANC**

Pour : 19  
Contre : 0  
Abstention : 0

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,*

- **VOTE** l'Affectation du Résultat d'exploitation de l'exercice 2020 du Budget Communal de MONTCUQ EN QUERCY-BLANC

<b>24000 - COMMUNE MONTCUQ-QUERCY-BLANC</b>	
<b>Délibération sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020</b>	
Le Conseil municipal Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020 Considérant les éléments suivants	
	<b>MONTANTS EN EUROS</b>
<b>Pour mémoire</b>	
Résultat de fonct. antérieur reporté	221 890,63
Résultat d'investissement antérieur reporté	64 870,80
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement exercice 2020</b>	
Résultat de l'exercice	100 768,36
Résultat antérieurs	64 870,80
Solde d'exécution cumulé	165 639,16
<b>Restes à réaliser au 31 décembre</b>	
Dépenses	883 199,00
Recettes	542 830,00
Solde des restes à réaliser	-340 369,00
<b>Besoin de financement de la section d'investissement</b>	
Reappel du solde d'exécution cumulé	165 639,16
Rappel du solde des restes à réaliser	-340 369,00
Besoin de financement de l'investissement	174 729,84
<b>Résultat de fonctionnement à affecter</b>	
Résultat de l'exercice	33 312,96
+ Résultat antérieurs	221 890,63
= Résultat de fonctionnement	255 203,59
- Affectation du Résultat 2019	55 705,20
Total à affecter	199 498,39
<b>Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit</b>	
1° Couverture du besoin de financement de l'investissement (crédit du cf au 1068 sur BP)	174 729,84
2° Affectation complémentaire en réserves	0,00
3 Restes sur excédents de fonctionnement (à reporter au BP ligne 002)	24 768,55

**5/ DÉLIBÉRATION 2021/012 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2020 - BUDGET ANNEXE LOCAUX ADMINISTRATIFS GENDARMERIE**

VU le vote en date du 30/06/2020 du Budget Annexe LOCAUX ADMINISTRATIFS GENDARMERIE de l'exercice 2020 ;

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Compte Administratif 2020, joint en annexe, arrêté comme suit :

Monsieur Le Maire ne participe pas au vote. Il quitte la salle et cède la présidence à Mme SABEL Marie-José, 1° Adjointe, qui met au vote le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2020.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,*

- **VOTE** le Compte Administratif 2020 du Budget Annexe des Locaux Administratifs Gendarmerie,
- **VOTE** le Compte de Gestion 2020 du Budget Annexe des Locaux Administratifs Gendarmerie.

Monsieur le Maire remercie ses collègues et reprend la présidence de l'Assemblée.

Pour : 18  
 Contre : 0  
 Abstention : 0

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficit(4)	recettes ou excédents(4)	dépenses ou déficit(4)	recettes ou excédents(4)	dépenses ou déficit(4)	recettes ou excédents(4)
<i>compte administratif principal</i>						
Résultats reportés	0,00	7 479,81	10 454,00	0,00	2 974,19	0,00
opérations de l'exercice	14 829,00	16 390,85	8 750,00	12 750,00	23 579,00	29 140,85
<b>Totaux</b>	<b>14 829,00</b>	<b>23 870,66</b>	<b>19 204,00</b>	<b>12 750,00</b>	<b>26 553,19</b>	<b>36 620,66</b>
résultats de clôture	0,00	9 041,66	6 454,00	0,00	0,00	10 057,47
restes à réaliser			3 000,00	0,00	3 000,00	0,00
<b>Totaux cumulés</b>	<b>0,00</b>	<b>9 041,66</b>	<b>22 204,00</b>	<b>12 750,00</b>	<b>29 553,19</b>	<b>36 620,66</b>
Résultats définitifs	0,00	9 041,66	9 454,00	0,00	412,34	0,00

**6/ DÉLIBÉRATION 2021/013 : AFFECTATION DU RESULTAT 2020 – BUDGET ANNEXE LOCAUX ADMINISTRATIFS GENDARMERIE**

Pour : 19  
 Contre : 0  
 Abstention : 0

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,*

- VOTE l'Affectation du Résultat d'exploitation de l'exercice 2020 du Budget annexe des locaux administratifs de la Gendarmerie.

24002 - LOCAUX ADM GENDARM-MONTCUQ-QB  
 Délibération sur l'affectation du résultat  
 d'exploitation de l'exercice  
 2020

Le Conseil municipal  
 Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020  
 Considérant les éléments suivants

	MONTANTS EN EUROS
<b>Four mémoire</b>	
Résultat de fonct. antérieur reporté	20 229,81
Résultat d'investissement antérieur reporté	-10 454,00
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement exercice 2020</b>	
Résultat de l'exercice	4 000,00
Résultat antérieurs	-10 454,00
<b>Solde d'exécution cumulé</b>	<b>-6 454,00</b>
<b>Restes à réaliser au 31 décembre</b>	
Dépenses	3 000,00
Recettes	0,00
<b>Solde des restes à réaliser</b>	<b>-3 000,00</b>
<b>Besoin de financement de la section d'investissement</b>	
Rappel du solde d'exécution cumulé	-6 454,00
Rappel du solde des restes à réaliser	-3 000,00
<b>Besoin de financement de l'investissement</b>	<b>9 454,00</b>
<b>Résultat de fonctionnement à affecter</b>	
Résultat de l'exercice	1 561,85
+ Résultats antérieurs	20 229,81
<b>= Résultat de fonctionnement</b>	<b>21 791,66</b>
- Affectation du Résultat 2019	12 750,00
<b>Total à affecter</b>	<b>9 041,66</b>
<b>Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit</b>	
1° Couverture du besoin de financement de l'investissement (crédit du c/ au 1-068 sur BP)	9 041,66
2° Affectation complémentaire en réserves	0,00
3 Restes sur excédents de fonctionnement (à reporter au BP ligne 002)	0,00

**7/ DÉLIBÉRATION 2021/014 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2020 - BUDGET ANNEXE LOGEMENTS DE LEBREIL**

VU le vote en date du 30/06/2020 du Budget Annexe LOGEMENTS DE LEBREIL de l'exercice 2020 ;  
 VU la délibération en date du 06/10/2020 approuvant la Décision modificative n°1 ;  
 VU la délibération en date du 16/10/2020 approuvant la Décision modificative n°2 ;

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Compte Administratif 2020, arrêté comme suit:

Monsieur Le Maire ne participe pas au vote. Il quitte la salle et cède la présidence à Mme SABEL Marie-José, 1° Adjointe, qui met au vote le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2020.

<b>Pour : 18</b>
<b>Contre : 0</b>
<b>Abstention : 0</b>

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,*

- **VOTE** le Compte Administratif 2020 du Budget Annexe des Logements de Lebreil,
- **VOTE** le Compte de Gestion 2020 du Budget Annexe des Logements de Lebreil.

Monsieur le Maire remercie ses collègues et reprend la présidence de l'Assemblée.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficit(4)	recettes ou excédents(4)	dépenses ou déficit(4)	recettes ou excédents(4)	dépenses ou déficit(4)	recettes ou excédents(4)
<i>compte administratif principal</i>						
Résultats reportés	0,00	12 002,95	1 873,22	0,00	0,00	10 129,73
opérations de l'exercice	12 286,64	13 915,32	131 414,06	8 360,00	143 700,70	22 275,32
<b>Totaux</b>	<b>12 286,64</b>	<b>25 918,27</b>	<b>133 287,28</b>	<b>8 360,00</b>	<b>143 700,70</b>	<b>34 278,27</b>
résultats de clôture	0,00	13 631,63	124 927,28	0,00	109 422,43	0,00
restes à réaliser			9 700,00	123 135,00	9 700,00	123 135,00
<b>Totaux cumulés</b>	<b>0,00</b>	<b>13 631,63</b>	<b>142 987,28</b>	<b>131 495,00</b>	<b>262 823,13</b>	<b>157 413,27</b>
Résultats définitifs	0,00	13 631,63	11 492,28	0,00	0,00	2 139,35

**8/ DÉLIBÉRATION 2021/015 : AFFECTATION DU RESULTAT 2020 – BUDGET ANNEXE  
LOGEMENTS LEBREIL**

Pour : 19  
Contre : 0  
Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **VOTE** l'Affectation du Résultat d'exploitation de l'exercice 2020 du Budget annexe Logements Lebreil.

**24003 - LOGEMENTS LEBREIL-MONTCUQ-QB**  
Délibération sur l'affectation du résultat  
d'exploitation de l'exercice  
2020

Le Conseil municipal  
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020  
Considérant les éléments suivants


	MONTANTS EN EUROS
<b>Pour mémoire</b>	
Résultat de fonct. antérieur reporté	12 002,95
Résultat d'investissement antérieur reporté	-1 873,22
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement exercice 2020</b>	
Résultat de l'exercice	-123 054,06
Résultat antérieurs	-1 873,22
Solde d'exécution cumulé	-124 927,28
<b>Restes à réaliser au 31 décembre</b>	
Dépenses	9 700,00
Recettes	123 135,00
Solde des restes à réaliser	113 435,00
<b>Besoin de financement de la section d'investissement</b>	
Rappel du solde d'exécution cumulé	-124 927,28
Rappel du solde des restes à réaliser	113 435,00
Besoin de financement de l'investissement	11 492,28
<b>Résultat de fonctionnement à affecter</b>	
Résultat de l'exercice	1 628,88
+ Résultat antérieurs	12 002,95
= Résultat de fonctionnement	13 631,83
- Affectation du Résultat 2019	0,00
Total à affecter	13 631,83
<b>Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit</b>	
1° Couverture du besoin de financement de l'investissement (crédit du c/ au 1068 sur BP)	11 492,28
2° Affectation complémentaire en réserves	0,00
3 Restes sur excédents de fonctionnement (à reporter au BP ligne 002)	2 139,55

**QUESTIONS DIVERSES** : Voir le procès-verbal du Secrétaire de Séance.

Les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, Monsieur le Maire lève la séance publique.

Fait à MONTCUQ EN QUERCY-BLANC,  
Le 3 Mars 2021,

Le Maire,

  
Alain LABARDE.